

Caen, le 16 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fête de la Musique, lundi 21 juin 2021, dans le Calvados.

Le 21 juin sera comme chaque année le jour consacré à la fête de la Musique.

Il est rappelé que les règles de droit commun s'appliquent :

- Respect des jauges dans les bars et restaurants ;
- Limitation des groupes à 10 personnes sur la voie publique ;

Par ailleurs, afin d'éviter une affluence trop grande et comme demandé par le ministère de la Culture, le préfet du Calvados **interdit, par arrêtés** :

- **La tenue de concert au sein de tous les bars et restaurants sur l'ensemble du Calvados. Cette interdiction s'applique aux espaces intérieurs et aux terrasses de ces établissements.**
- **La diffusion de musique amplifiée sur la voie publique à Caen.**

Les établissements ne respectant pas ces règles, sont susceptibles d'être verbalisés avec une amende de 1500 euros et de faire l'objet d'une procédure pouvant conduire à une fermeture administrative.